Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-11_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 11-07-2026-CM : Projet immobilier Terravia 8 Boulevard Leclerc : Autorisation de signer des conventions de servitudes et de mise à disposition avec ENEDIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu la délibération du 10 novembre 2026 autorisant le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées 007 AM 0501, 0504, 0758, 0765 et 0766 situées 8 boulevard du Général Leclerc et portant cession de ces parcelles à la société Terravia

Vu les projets de conventions de servitudes et de mises à disposition annexées à la présente délibération

Considérant que la société Enedis doit procéder à des travaux de modification et d'extension du réseau électrique souterrain afin de permettre le raccordement de nouvelles installations au réseau public existant ainsi que rendre possible le projet de constructions de la société Terravia

Considérant que ces travaux impactent le sol et le sous-sol des parcelles cadastrées 007 AM 0501, 0504, 0758, 0765 et 0766, situées 8 Boulevard Leclerc, lesquelles appartiennent au domaine privé communal

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-11_07_2026_CM-DE

Considérant que le projet prévoit spécifiquement l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité et ses accessoires et l'établissement d'ouvrages souterrains (15 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3m de large sur une longueur totale d'environ 534 mètres) ;

Considérant qu'avant le démarrage des travaux, il convient de signer une convention de servitude et une convention de mise à disposition au profit de la société Enedis

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitude et de mise à disposition avec la société Enedis relatives aux parcelles cadastrées 007 AM 0501, 0504, 0758, 0765 et 0766 situées 8 boulevard du Général Leclerc, ainsi que l'acte notarié et tout autre document s'y rapportant.

PRECISE que les conventions seront authentifiées par acte notarié, aux frais de la société Enedis.

Le Maire

Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N° 12-1 : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution d'électricité
PJ N° 12-2 : Convention de servitudes pour les ouvrages souterrains